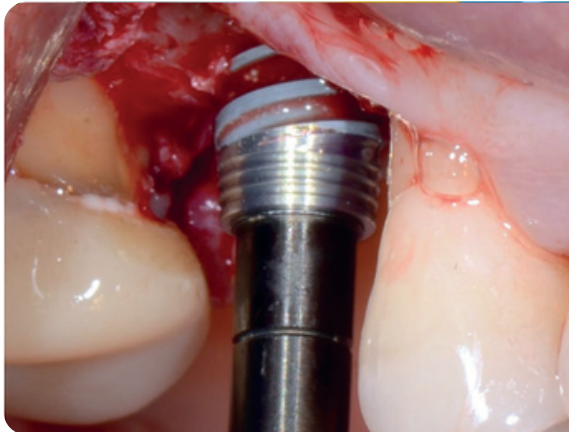


Référence DPC : 74852626005

IMPLANTOLOGIE SECURISER L'INDICATION, LA PLANIFICATION ET LE SUIVI (EPP)



100% en ligne - EPP - Audit clinique

Votre formation intégralement en ligne : connectez-vous quand vous voulez et d'où vous voulez pendant 15 jours à compter de la date de début de session



4 heures



350€

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser ses pratiques professionnelles relatives à la prise en charge implantaire de l'édentement
- Confronter ses pratiques aux recommandations en vigueur et identifier les éventuelles actions correctives à mener
- Evaluer à posteriori l'impact des actions menées dans la réalisation de traitements implantaires

Résumé de la formation

La réussite et la pérennité d'un traitement implantaire reposent sur le respect d'étapes clés, depuis la justification de l'indication jusqu'à la planification préopératoire, la sécurisation de l'acte et l'organisation du suivi et de la maintenance. Une défaillance sur l'une de ces étapes peut compromettre le pronostic de l'implant et exposer à des complications précoces ou tardives, notamment infectieuses ou péri-implantaires.

Dans ce contexte, le praticien doit être en mesure de structurer sa démarche clinique, de sécuriser la prise de décision, d'objectiver sa planification, d'intégrer les facteurs de risque et d'assurer une traçabilité et un suivi adaptés, afin de garantir la sécurité du patient et la qualité de la prise en charge implantaire.

Cette action d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) qui repose sur la méthode de l'audit clinique s'adresse aux chirurgiens-dentistes omnipraticiens souhaitant analyser et améliorer leurs pratiques réelles dans la prise en charge implantaire de l'édentement.

La démarche d'évaluation des pratiques est structurée en deux tours d'audit clinique : un premier tour pour analyser rétrospectivement ses pratiques sur un échantillon de dossiers patients à l'aide d'une grille standardisée et un second tour, réalisé selon les mêmes modalités après un délai de 3 mois, pour évaluer l'impact des actions d'amélioration mises en œuvre au cabinet.

INTERVENANT



Dr Arthur BRINCAT

- Ancien Chef de clinique des universités-Assistant des hôpitaux, Service de Parodontologie, APHM
- Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires de Parodontologie
- Diplôme d'Etudes Supérieures de Chirurgie Plastique Parodontale
- Diplôme d'Etudes Supérieures d'Implantologie
- Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires de Dermatologie Vénérologie de la Muqueuse Buccale
- Certificat d'Etude Supérieur de Parodontologie

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Formation à destination des chirurgiens-dentistes :

- Libéraux
- Salariés en centres de santé
- Salariés des établissements de santé et /ou des établissements médico-sociaux

Formation à destination des praticiens selon la spécialité :

- Omnipratique

Modalités pratiques



Plateforme de formation accessible 24/24

Pour une utilisation optimale de la plateforme, nous vous recommandons de vous y connecter depuis le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox (à jour). Nous préconisons également une connexion internet adéquate au suivi d'une formation en ligne.



Inscriptions en ligne

www.webdental-formation.com → S'inscrire



Contact

- Tél. : 01 84 80 34 80 (du lundi au dimanche)
- Mail : formation@webdental.fr
- Formulaire en ligne : www.webdental-formation.com/contact

Nous sommes à votre écoute. Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap



01 76 31 10 80



referenthandicap@webdental.fr

Prise en charge

Formation éligible à la prise en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien :

- soit libéral et / ou salarié d'un centre de santé conventionné exerçant en France métropolitaine ou dans les DOM,
- dispose du nombre d'heures nécessaire dans son crédit DPC (18 heures par an, à consulter sur agencedpc.fr),
- soit inscrit à la formation auprès de Webdental Formation,
- soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC,
- suive l'intégralité du parcours de formation durant la session choisie.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Grille d'audit clinique à remplir
- Synthèses et bilans pédagogiques avec précaunisations d'actions à mettre en place

Méthode et déroulé pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 1er tour

Le praticien est invité à rechercher et analyser 10 de ses dossiers patients pour lesquels il a réalisé un acte implantaire. Il répond à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques. En fonction des résultats de cette première évaluation, il constate alors automatiquement les écarts constatés avec les recommandations, aussi bien

en termes de pratiques attendues que d'organisation de soins. Un plan d'action individualisé est ensuite adressé au praticien afin qu'il puisse mettre en œuvre des actions d'amélioration concrètes, réalisables, organisées dans le temps et suivies.

Formation en pause durant 3 mois

Mise en œuvre au cabinet des actions d'amélioration identifiées

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 2e tour

3 mois après l'évaluation des pratiques professionnelles, le chirurgien-dentiste est invité à analyser les 10 derniers dossiers patients sur lesquels il a réalisé un acte implantaire

à partir des mêmes critères d'évaluation et des mêmes modalités que précédemment.

Modalités de validation

Le parcours d'évaluation des pratiques professionnelles est validé lorsque le participant l'a suivi dans sa totalité.

Les certificats de fin de formation seront automatiquement envoyés puis stockés dans l'espace personnel Webdental Formation des participants ayant terminé leur formation.